

[Texte]

135,000 members—that is, split among the three pools. I may be wrong in my numbers or approximations, because I am doing it from memory, but I think we had representatives from the NFU saying they represent 78,000 producers. Then we have the Palliser Wheat Growers Association, who say they represent 7,000 people. For the Prairie Farm Commodity Coalition, I do not know the number. This morning Mr. Mazankowski tossed out a figure about UGG members.

In your initial statement, you said that this was made up of voluntary members . . .

**The Chairman:** Mr. Bockstael, would you move the microphone a little closer to you, please? I would ask that all members and the witnesses speak fairly directly into the microphones so that the audience at the back will be able to hear as well.

**Mr. Bockstael:** Thank you. You say that you are made up of voluntary membership. But is it automatic that, once a producer gets a permit and delivers grain to Alberta Wheat Pool elevators, he becomes a captive member? Is there a tremendous overlap among the memberships? Can members belong to the wheat pool and several of the other organizations? Could you explain that for me, please?

**The Chairman:** Mr. Macpherson.

**Mr. Macpherson:** Yes, Mr. Chairman, there is an overlap. When a person becomes, to use your example, a member of the Alberta Wheat Pool, he is under no compulsion to do business in the future with the pool. He can go to any elevator company which may be available to him. I think it would be quite correct to say that, among all the various organizations, certainly there is an overlap.

**Mr. Bockstael:** Thank you. I asked that question because many of my colleagues who are not familiar with, or very close to, the western situation have asked me in Ottawa who speaks for whom. After all, we have had delegations come to Ottawa with different proposals.

Now, in that light, I myself have had interviews with representatives from each of the prairie wheat pools separately. At one time, your positions were different. The brief this morning is submitted on behalf of the three prairie pools. I imagine it took quite some time to establish a consensus among your groups. Is that correct? Was it very difficult to reach a common understanding as to what your approach would be to Bill C-155?

**The Chairman:** Mr. Macpherson.

• 0940

**Mr. Macpherson:** Mr. Chairman, I do not think it was particularly difficult for the three to reach a common understanding. The three pools, I might say, have for many years

[Traduction]

mémoire fait cependant état de 135,000 membres, répartis entre les trois pools. Il se peut que ma mémoire me trompe quelque peu à l'égard de ces chiffres, mais il me semble que des représentants du Syndicat national des cultivateurs nous ont dit être les porte-parole de 70,000 producteurs. S'ajoute à cela la *Palliser Wheat Growers Association* (Association Palliser des cultivateurs de blé), qui nous dit représenter 7,000 personnes. Pour ce qui est de la *Prairie Farm Commodity Coalition* (Coalition des cultivateurs des Prairies), j'ignore combien d'adhérents elle compte. Par ailleurs, ce matin, M. Mazankowski a donné un chiffre quant au nombre de personnes faisant partie de l'UGG (cultivateurs de blé unis).

Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez mentionné le fait que cet organisme était composé de volontaires . . .

**Le président:** Monsieur Bockstael, auriez-vous l'obligeance de vous rapprocher de votre micro, s'il vous plaît? Je demanderais d'ailleurs à tous les députés et témoins de parler dans les micros afin que les membres de l'assistance assis à l'arrière puissent vous comprendre.

**M. Bockstael:** Merci. Vous avez dit que vos membres ont adhéré volontairement. Cependant, est-il vrai qu'une fois qu'un producteur a obtenu un permis et qu'il livre son grain aux entreprises d'entreposage de l'*Alberta Wheat Pool*, qu'il devient en quelque sorte un membre captif? Y a-t-il multiplication des adhésions? Les membres peuvent-ils appartenir aux pools de blé et à quelques-unes des autres organisations? Auriez-vous l'obligeance de m'expliquer cette situation?

**Le président:** Monsieur Macpherson.

**M. Macpherson:** Oui, monsieur le président, il y a effectivement multiplication. Pour revenir à votre exemple, lorsque quelqu'un devient membre de l'*Alberta Wheat Pool*, il n'est nullement tenu de faire affaire uniquement avec ce pool. S'il le veut, il peut s'adresser à n'importe quelle entreprise d'entreposage lui offrant ses services. Il est donc tout à fait juste de dire qu'il y a adhésion à plus d'un organisme.

**M. Bockstael:** Merci. Si j'ai posé cette question, c'est parce que bon nombre de mes collègues d'Ottawa ne connaissant pas très bien la situation de l'Ouest canadien m'ont demandé qui représente qui. Après tout, les délégations qui sont venues à Ottawa ont proposé diverses choses.

A la lumière de cela, j'ai moi-même eu des entretiens avec des représentants de chacun des pools de blé des Prairies. Je crois qu'à une certaine époque, vos positions étaient différentes de ce qu'elles sont maintenant. Or, le mémoire que vous nous avez présenté ce matin illustre les idées des trois pools des Prairies. Cela aura dû vous prendre quelque temps pour en arriver à un consensus. Est-ce bien cela? Vous a-t-il été très difficile d'en arriver à une position commune par rapport au Bill C-155?

**Le président:** Monsieur Macpherson.

**M. Macpherson:** Monsieur le président, je ne crois pas que les trois aient eu beaucoup de difficulté à en arriver à une position commune. Précisons que ces entreprises collaborent